

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 44

N°063

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2020

L'AN deux mille vingt, le 20 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le
, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, BELAIR Katalyne, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Christiane, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Soizig, OZHAN Mizgin, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO	Madame Ling LENZI
Madame Zakia BOUZIDI	Madame Karine FRANCLET
Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Pierre SACK
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN

Secrétaire de séance : Sack Pierre

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration
Générale

**OBJET : Élection des représentants au comité syndical du Syndicat
Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de
Communication
(SIPPEREC).**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-33,
L. 5211-5 et suivants, L. 5211-7 et L.5721-2 et suivants ; .

Vu la délibération n°2020-02-01 du comité syndical du 6 février 2020 portant
modification des statuts du SIPPEREC ;

Vu les statuts du SIPPEREC ;

Considérant que la commune est adhérente au SIPPEREC ;

Vu l'article 10.1 des statuts du SIPPEREC, qui dispose d'une part que chaque
membre adhérent désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant, quel que soit
le nombre de compétences transférées au syndicat et que, d'autre part, pour
l'élection des délégués des communes, des départements et des régions au comité
syndical, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses
membres ;

Considérant que le délégué titulaire et le délégué suppléant sont élus par le Conseil
municipal parmi les conseillers municipaux, au scrutin uninominal secret et à la
majorité absolue ;

Vu les candidatures présentées par :

Madame Ling LENZI (titulaire)

Monsieur Pierre SACK (suppléant)

Vu les résultats du scrutin :

Adoption à l'unanimité par 51 pour

DELIBERE :

ELIT pour représenter la commune au comité syndical du SIPPEREC :

- En qualité de délégué titulaire Madame Ling LENZI
- En qualité de délégué suppléant Monsieur Pierre SACK

La Maire,

Karine FRANCKET

